

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de La Londe - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire et d'achever les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole, celle-ci peut cependant mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence.

Par délibération en date du 17 mars 2015, la commune de La Londe a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de transformation de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'elle avait préalablement engagée.

La Métropole a acté la reprise de cette procédure lors du Conseil Métropolitain du 20 avril 2015.

En effet, par délibération en date du 11 juin 2014, la commune de La Londe a prescrit la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec les objectifs suivants :

- mettre le document en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires, et avec les documents supra-communaux comme le ScoT,
- faire évoluer le zonage pour développer la cohérence globale de l'urbanisation,
- permettre la réalisation d'opérations de densification du tissu existant, en veillant à la qualité et la fonctionnalité des aménagements,
- préserver les espaces agricoles et les sièges d'exploitations,

Au terme de plusieurs mois d'études, de débats et de concertation, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Métropolitain en date du 8 février 2017.

Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par la délibération du 11 juin 2014, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet.

1) Rappel du contenu du projet de PLU

Le projet de PLU, joint à la présente délibération, comporte cinq documents tels que définis par le Code de l'Urbanisme :

- le Rapport de Présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- le règlement,
- des annexes.

Il est rappelé qu'à l'issue du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le PADD qui traduit les enjeux du territoire regroupe 3 grandes orientations :

- Préserver la qualité du cadre de vie offerte par le positionnement de la commune entre la métropole rouennaise, la vallée de la Seine et le plateau agricole du Roumois,
- Favoriser un accroissement modéré de la population pour urbaniser le territoire dans une logique de maîtrise de l'étalement urbain,
- Diversifier les types d'habitat pour que chacun puisse résider dans la commune quel que soit son âge et ses ressources.

2) Synthèse des avis et observations des personnes publiques associées et consultées

Plusieurs remarques ont été émises par les personnes publiques associées sur le projet de PLU arrêté dans le cadre de la consultation. Ces avis sont favorables au projet de PLU avec des remarques :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (avis hors délai),
- Département de Seine-Maritime,
- Chambre d'Agriculture,
- Chambre de Commerce et d'Industrie (avis hors délai),
- Commune d'Elbeuf,
- Commune de La Bouille,

La synthèse des différentes remarques ou recommandations émises par les personnes publiques associées, et leur traduction dans le document approuvé est intégrée en pièce annexe (tableau : prise en compte des avis des PPA).

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) s'est prononcée le 27 mars 2017 et a rendu un avis favorable sous réserve d'une prise en compte des remarques réglementaires concernant l'autorisation des extensions des habitations en zones A et N. L'ensemble des remarques de la commission a été intégré au dossier avant approbation.

Par décision en date du 31 août 2017, la mission régionale d'autorité environnementale a rendu son avis assorti de recommandations et demandes de compléments réglementaires à apporter à l'évaluation environnementale intégrée au dossier, du fait d'un périmètre Natura 2000 présent sur la commune. L'analyse des remarques et leur prise en compte dans le dossier sont détaillées dans la note jointe à la présente délibération (rapport de l'autorité environnementale-analyse des remarques).

Les avis des personnes publiques ne s'étant pas exprimés sont réputés favorables.

3) Synthèse des observations du public, conclusions motivées et avis de la commission d'enquête

Prévue entre le 6 juin et le 7 juillet 2017, l'enquête publique de La Londe a dû faire l'objet d'une suspension du fait du retard pris pour la consultation de la Mission Régionale d'Autorité

Environnementale. Après réception de l'avis de la MRAE, le 31 août 2017, le dossier a été complété et l'enquête publique a pu être prorogée pour une nouvelle période d'un mois entre le 13 septembre 2017 et le 13 octobre 2017.

Sur l'ensemble de ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu 23 visites, donnant lieu à 23 observations dans le registre.

Parallèlement, deux courriers ont été adressés à l'attention du commissaire-enquêteur dans le cadre de cette enquête publique et deux observations ont été consignées dans le registre mis à disposition du public en mairie de La Londe en dehors des permanences du commissaire-enquêteur.

Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public au siège de la Métropole Rouen Normandie et aucun courriel n'a été adressé à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les remarques du public ont porté sur les thématiques suivantes :

- demande d'informations concernant la constructibilité de la parcelle et le règlement s'appliquant sur la zone concernée,
- inquiétudes au sujet du projet d'extension du quartier du Marquisat,
- informations sur les règlements applicables au bâti ancien et permettant de préserver les caractéristiques de ces bâtiments ou de créer des extensions,
- demande d'informations concernant le projet d'aménagement du terrain de la scierie,
- la préservation ou l'ouverture à l'urbanisation des terres agricoles et naturelles,

Dans ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur émet un avis favorable assorti de remarques et de compléments à apporter au dossier, notamment :

- la prise en compte des risques liés aux cavités souterraines (recensement et mesures de protection),
- le besoin de compléter l'étude hydrologique pour le risque d'inondation,
- l'aménagement des zones 2AU du Marquisat et de l'église.

4) Synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur

Les principales évolutions apportées au projet de PLU sont détaillées dans le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5217-1, et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 101-2, L 101-3, L 151-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision du POS en PLU de la commune de La Londe,

Vu la délibération du Conseil en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT),

Vu la délibération du Conseil en date du 8 février 2017 arrêtant le PLU de la commune de La Londe et dressant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Londe en date du 11 juin 2014 prescrivant la transformation du POS en PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat en Conseil Municipal du 15 décembre 2014 portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Londe du 17 mars 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever l'élaboration du PLU,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de La Londe sur le projet de PLU soumis à l'arrêt du Conseil Métropolitain,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, remis le 10 novembre 2017, émettant un avis favorable assorti de quelques recommandations,

Vu la synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu les modifications apportées au projet de PLU arrêté,

Vu les documents du PLU soumis à l'approbation,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que les évolutions apportées ne remettent pas en cause le projet de PLU arrêté,
- que les évolutions apportées au projet de PLU arrêté résultent des avis des personnes publiques, des observations du public et de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête,

Décide :

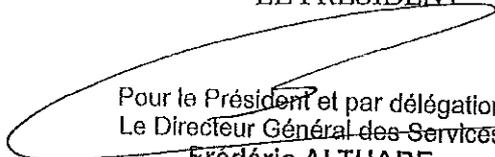
- d'approuver le projet de PLU de La Londe, tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- Conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé par Madame la Préfète de Seine-Maritime.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT


Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 20h16, Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 21h24, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) à partir de 18h15, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20h10, M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BERGES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h09 et jusqu'à 21h24, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h48, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen) à partir de 18h40 et jusqu'à 20h08, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h10, M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 21h15, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) jusqu'à 20h30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h08, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 20h03, Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) jusqu'à 21h25, M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h40, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h36, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18h31, M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houllme), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h27 et jusqu'à 21h30, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 19h10, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h16, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19h15, M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 20h13, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h48, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h06 et jusqu'à 21h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h15, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 20h30, Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 21h20, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON

(Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen) jusqu'à 21h30, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) jusqu'à 21h16, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) à partir de 18h20, Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h17, M. SPRIMONT (Rouen) à partir de 18h07 et jusqu'à 21h04, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie)

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) par Mme SANTO à partir de 20h16, M. BARON (Freneuse) par M. BREUGNOT, Mme BEAUFILS (Le Trait) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. SANCHEZ E. à partir de 19h48 et jusqu'à 21h16, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme DEL SOLE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LE COUSIN à partir de 21h15, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. GLARAN à partir de 20h30, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme AUPIERRE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN à partir de 19h40, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLIEUR, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN jusqu'à 18h31, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 19h10, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LAUREAU à partir de 19h48 et jusqu'à 20h16, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE, M. MASSION (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON à partir de 21h15, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par Mme FLAVIGNY à partir de 20h30, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par M. PESQUET, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme GUILLOTIN, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 20h16, Mme ROUX (Rouen) par M. MEYER jusqu'à 20h30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par Mme PIGNAT jusqu'à 18h20, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BASSELET, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme TIERCELIN, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DELALANDRE (Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), Mme EL KHILI (Rouen), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf).



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLEES	DATE D'ENVOI : 28 DECEMBRE 2017
--	--

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune d'Hautot-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_0626 du 18 décembre 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de La Londe - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_0627 du 18 décembre 2017		
Urbanisme et Habitat – Urbanisme - Commune de Saint-Pierre-de-Manneville - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_0629 du 18 décembre 2017		

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :



métropole
ROUENNORMANDIE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU CACHET
29 DEC. 2017
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME